



Animagique
asbl

Centre de vacances 2019

Règlement d'ordre intérieur et cadre pédagogique

1. L'accueil et les horaires

1.1. Dates

Sauvènière: du 1^{er} au 26 juillet 2019. Infos Angélique au 0498 31 20 33.

Perwez: du 1^{er} au 26 juillet 2019. Infos Alice au 0475 344 921.

Villers-la-Ville: du 1^{er} juillet au 9 août 2019. Infos Nicole au 0479 30 39 71 - Alice au 0474 85 72 90.

Bossière: du 29 juillet au 23 août 2019. Infos Coordinateur au 0493 71 33 44.

Corroy-le-Château: du 29 juillet au 23 août 2019. Infos Camille au 0475 26 11 78.

Gembloux: du 26 au 30 août 2019. Infos Angélique au 0498 31 20 33.

Découpage	Heures
Inscriptions journalières	Entre 7h30 et 9h00
Garderie matinale	Entre 6h45 et 9h00
Garderie matinale (Perwez, Corroy et Villers-la-Ville)	Entre 7h00 et 9h00
Animations	Entre 9h00 et 12h00 Entre 13h00 et 16h00
Dîner	Entre 12h00 et 13h00
Garderie du soir	Entre 16h00 et 18h00

Les inscriptions journalières se font auprès du coordinateur et/ou de ses adjoints. Lors du premier jour, il est demandé aux parents, tuteurs légaux, de remplir : une fiche d'inscription et de signaler toute remarque médicale éventuelle. Il est également demandé de remplir une fiche « garderie du soir » si l(es) enfant(s) reste(nt) à la plaine au-delà de 16h00 (voir plus loin). Une fiche médicale vous sera remise et sera à rentrer (dûment complétée) au plus tard le second jour de participation.

Pour la plaine de Bossière, les inscriptions se font via le formulaire mis à votre disposition sur le site www.animagique.be. Vous avez toujours la possibilité d'inscrire votre enfant à la journée ou à la semaine. Mais, seuls les enfants préinscrits seront acceptés à la plaine. Si vous ne disposez pas d'un accès internet, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone. L'inscription sera validée par le versement de la participation aux frais sur le compte de l'asbl. Lorsque le formulaire est complété et envoyé, vous recevez par mail une copie de celui-ci. IL ne vous restera plus que la fiche médicale à remplir et à nous remettre en début de plaine.

Les animations débutent à 9h00 précises par un rassemblement général. Elles s'interrompent entre 12h00 et 13h00 pour laisser place au temps de midi.

Un temps de midi est organisé à la plaine. Les animations reprennent à 13h00 précises par un rassemblement général et se terminent à 16h00, après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée).

Une collation sera distribuée durant l'après-midi, de l'eau à volonté. Lors du dîner, une soupe sera proposée gratuitement à chaque enfant (excepté à Villers-la-Ville).

Nous vous demandons de lui préparer une collation de 10 heures et ses tartines.

2. Les prix

• Sauvènière, Perwez, Bossière, Corroy et Gembloux: la participation aux frais est de 6 euros la journée. 25 euros la semaine à payer le lundi.

• Villers-la-Ville: - Pour les habitants de l'entité: la participation aux frais est de 6 euros la journée. 25 euros la semaine à payer le lundi.

- Hors entité: la participation aux frais est de 8 euros la journée. 35 euros la semaine à payer le lundi.

Une réduction est accordée aux familles nombreuses. Le 3^e enfant d'une même famille, présent en même temps que les 2 autres enfants, et au-delà ne paie pas. Les jours d'absence ne sont en aucun cas remboursés.

Ce prix inclut : l'encadrement et la participation aux activités classiques, la collation, la soupe, les assurances.

En aucun cas le prix demandé ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine. Le comité, par l'entremise de son coordinateur, prend les dispositions nécessaires à la participation de tous aux activités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute difficulté.

Les organismes de mutuelles remboursent tout ou une partie de la participation aux frais. Renseignez-vous auprès du bureau local de votre mutuelle pour connaître les modalités de remboursement.

Une attestation fiscale vous sera délivrée.

3. Garderies

Dès 6h45, une garderie est organisée au sein de la plaine. La garderie est un moment d'accueil où les enfants jouent librement, sous la surveillance d'un accueillant extrascolaire accompagné d'un animateur. Divers jeux sont mis à disposition. Vers 8h00, quand le groupe devient plus important, la garderie se déplace dans la cour de l'école. À ce moment, d'autres animateurs sont également présents.

À partir de 16h30 et jusqu'à 18h00, une garderie est organisée. Elle se déroule dans la cour de l'école et se veut être un moment de détente où les enfants jouent librement sous la surveillance de 2 animateurs. La garderie est payante: 0,50€par demi-heure entamée pour chaque enfant.

4. Organisation de la fin de journée

En fin de journée, les enfants ne seront pas autorisés à rejoindre seuls leurs parents sur le parking.

La fiche d'inscription reprend les heures approximatives où l'enfant restera à la plaine après les activités. Elle indiquera également clairement la ou les personnes autorisées par les parents ou tuteurs légaux à reprendre l'(es) enfant(s). **En aucun cas, l'enfant ne sera autorisé à quitter la plaine avec une personne dont le nom ne figure pas sur la fiche d'inscription.**

La garderie du soir débute à 16h00, après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée). Elle se termine au plus tard à 18h00 à la fermeture de nos portes. Cette garderie est particulière. Nous demandons aux parents de nous signaler au matin si l'enfant reste à la garderie du soir. Des animateurs désignés assureront le regroupement, l'inscription et la garde systématique des enfants restant sur le site après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée).

5. Ordre et affectation des locaux

Chaque enfant se verra attribuer en fonction de son âge et donc de son groupe, une zone de rangement. Cette zone sera clairement identifiée et définie le premier jour de participation à la plaine. C'est à cet endroit que les pique-niques, les vêtements et autres sacs seront rangés.

Il est fortement déconseillé d'emmener des jouets ou autres objets personnels ou de valeurs (gsm, lecteur mp3, bijoux...) à la plaine. Ces zones sont communes à tous. Un ordre relatif doit y régner. Il ne faut rien apporter à la plaine comme matériel, sauf demande particulière pour une animation spécifique. Dans ce cas, une demande sera adressée aux parents.

En aucun cas, la plaine ne pourra être tenue responsable en cas de vol, dégradation ou de perte d'effets personnels.

L'équipe d'encadrement encouragera l'enfant à être ordonné. Tous les soirs, un animateur désigné fera le tour de la plaine et placera tous « les oublis » sur la table « objets et vêtements trouvés ». En cas de perte de tout objet, veuillez contacter le coordinateur ou son adjoint le plus rapidement possible.

6. Sorties, piscines et excursions

Diverses activités extraordinaires sont prévues durant l'été. Celles-ci sont uniquement réservées aux enfants qui se sont préalablement inscrits aux journées ordinaires de plaine. En aucun cas, une inscription unique pour la journée de l'activité extraordinaire ne sera acceptée. Le bulletin d'inscription, les infos pratiques ainsi que le tarif spécifique vous seront communiqués via le coordinateur quelques jours avant l'activité. N'hésitez pas à consulter les calendriers des différentes plaines sur le site www.animagique.be

7. Cadre pédagogique issu de notre projet pédagogique (à consulter sur www.animagique.be)

Le comité a défini le cadre général de l'accueil et de l'animation des enfants à la plaine. Ce cadre est issu du projet pédagogique de l'asbl Animagique (www.animagique.be). L'équipe d'animation emmenée par le coordinateur et ses adjoints se réappropriera ce cadre et définira un projet d'animation concret à mener durant le centre de vacances.

1. Accueil de l'enfant entre 2,5 et 15 ans, quelles que soient son origine et sa culture.
2. Assurer une animation de qualité et préparée.
3. Par animation de qualité, nous entendons :
 - adaptée à l'âge et au contexte social,
 - diversifiée,
 - favorisant la participation, l'échange et l'esprit d'équipe,
 - encourageant la découverte de soi, de l'autre et du cadre de vie.
4. Le comité demande à tous ses animateurs et coordinateurs de suivre et réussir une formation à l'animation reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le comité participe aux frais de cette formation. La formation s'organise en partenariat avec l'école de Cadres de Wallonie et de Gembloux, membre de l'asbl Animagique.
5. Le comité attache une importance particulière au respect des règles de vie en société.
6. Le comité exige de la part de l'équipe d'encadrement de préserver l'intégrité morale et physique de chaque enfant.
7. La plaine s'engage à entretenir les locaux quotidiennement.
8. L'équipe d'animation veillera à l'épanouissement personnel de chaque enfant au sein du groupe et de la plaine. Le jeune sera acteur de ses loisirs.
9. Le comité demande à l'équipe d'encadrement de réaliser un projet d'animation concret sur base de ce cadre pédagogique clairement défini.

8. Droit à l'image

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, veuillez faire part de votre souhait auprès du coordinateur. Sans quoi, vous nous donnez votre consentement pour prendre en image votre enfant. Les diverses photos sont susceptibles d'être publiées et diffusées sur les différentes plateformes Animagique et dans la presse dans un but non-commercial.